Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_01-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/01

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : ZAC du Grand Launay - Compte rendu annuel à la collectivité - Bilan 2025

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

Intervention de Véronique LEPANNETIER RUFFAULT, Responsable de programme Bretagne Sénior et Oriane GRONDIN, Directrice Opérationnelle Aménagement Bretagne du groupe GIBOIRE.

Créée par délibération du 16 décembre 2019, la ZAC du Grand Launay sera aménagée suivant la concession d'aménagement conclue le 24/10/2019 avec OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE) pour une durée de 15 ans, modifiée par avenants en date du 20/07/2022 et 28/04/2025.

Conformément à cette concession, la Société OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE), doit remettre à la Ville de Châteaugiron, chaque année, pour approbation du Conseil Municipal, le compte rendu d'activités à la collectivité locale (CRACL) qui consiste en un bilan sur les conditions techniques et financières de l'opération au cours de l'année écoulée, comparées aux prévisions initiales et aux perspectives à venir. Pour rappel le bilan 2024 a été approuvé par délibération municipale du 9 juillet 2025.

Le bilan annuel 2025, joint en annexe de la présente délibération **(Annexe 1.1)**, reprend l'historique du dossier et fait état :

- de l'avancement et de la programmation de la ZAC sur les volets études, démarches environnementales, acquisitions foncières, travaux, archéologie et cessions et commercialisation,

Dresse :

- un bilan comparatif des dépenses et des recettes actualisées au 31/12/2025,
- les perspectives 2026 sur les volets urbanisme, commercialisation, communication, environnement et travaux, concertation et équipements publics,

Le montant des dépenses au bilan arrêté au 31 décembre 2025, s'élève à 33 695 956 € HT soit +0.58% par rapport au précédent bilan.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_01-DE

Les recettes viennent équilibrer les dépenses et portent sur :

- les ventes en accession libre (terrains à bâtir et ilots pour le collectif en accession libre). Sous cette forme il est prévu 698 logements (510 terrains à bâtir et 188 logements collectifs)
- la cession de charge foncière aux bailleurs. La programmation prévisionnelle pour ce type de financement compte 239 logements (135 logements collectifs en locatif social, 104 logements collectifs en accession aidée,
- des rémunérations spécifiques telle que la subvention liée aux fouille archéologiques,

Au 31/12/2025 les recettes prévisionnelles s'élèvent à 33 695 956€ HT soit + 0.58% par rapport au précédent bilan.

Vu la délibération du 16 décembre 2019 créant la ZAC du Grand Launay,
Vu le traité de concession approuvé par délibération municipale du 9 septembre 2019 et conclu en date du 24 octobre 2019 avec OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE), modifié par avenants en date du 20/07/2022 et 28/04/2025,
Vu la présentation du compte-rendu annuel à la collectivité 2025,
Vu la présentation du bilan en commission Urbanisme, Travaux et Infrastructures en date du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2025 de la ZAC du Grand Launay.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON
ILLE-et-VILAINE

Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique,
au Développement durable, à l'Agriculture
et au Cadre de Vie

Jean-Marc LÉVÊQUE

Jean-Marc LÉVÊQUE